L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 29 AOÛT.

LA VÉRITÉ SUR L'ARRESTATION DE ROCHEFORT A MEAUX.

Sous ce titre, *Paris-Journal* publie un article très curieux que nous reproduisons volontiers:

On ne parle plus guère de Rochefort et de Paschal Grousset, et nous imiterons le silence gardé par nos confrères sur les deux évadés de Nouméa, s'il ne venait de nous tomber sous la main des documents fort intéressants qui les concernent tous les deux.

D'après ces documents, qui nous ont été fournis par le commissaire même de l'Hôtel-de-Ville, chargé sous la commune d'arrêter Rochefort, M. Delachapelle, ce serait Paschal Grousset qui aurait prévenu le gouvernement de Versailles du départ de son ami et qui l'aurait fait arrêter à Meaux par les agents de M. Thiers. Puisqu'ils sont partis ensemble, et qu'ils collaborent aujourd'hui, dit-on, pour rédiger la *Lanterne*, ils pourront facilement s'expliquer là-dessus.

Depuis longtemps déjà le *Mot d'Ordre*, journal de M. Rochefort, gênait les membres de la Commune. L'ancien rédacteur de la *Lanterne* s'y montrait trop indépendant, frappant à tort et à travers aussi bien sur ses amis de l'Hôtel-de-Ville que sur ses ennemis de Versailles.

On s'en était plaint à plusieurs reprises, soit dans les séances de la Commune, soit dans celles du Comité central, mais sans arriver à prendre aucune résolution.

Paschal Grousset, qui connaissait Rochefort mieux que personne, et qui savait qu'il n'y avait que des horions à attendre de lui, avait depuis longtemps déjà demandé sa mise en arrestation sans avoir pu l'obtenir.

Il semblait éprouver contre le rédacteur en chef du *Mot d'Ordre* une de ces haines vigoureuses que les Corses seuls savent concevoir, soit que Rochefort lui portât ombrage, soit qu'il eût quelque autre motif personnel de le détester. En tous cas, il avait le plus grand désir de se débarrasser de lui le plus tôt possible. Il s'en ouvrit à Gambon, à Delescluze et à Arnaud; mais il ne put convaincre ni l'un ni l'autre de ces trois personnages. Pour une raison ou pour une autre, ils n'osaient pas toucher à M. Rochefort.

Paschal Grousset n'abandonna pas pour cela sa vengeance. Il alla trouver Ranvier et finit par lui persuader que Rochefort était l'ami le plus compromettant et le plus dangereux qu'eût la Commune.

Ranvier, qui était peut-être jaloux de la popularité dont jouissait le rédacteur du *Mot d'ordre*, n'en chercha pas plus long. Il manda au comité du salut public le commissaire civil qui y était attaché, et avec le langage en honneur à l'Hôtel-de-Ville à cette époque, il lui dit:

—Rochefort nous em.... nuie, il faut le f... flanquer dedans. Voici l'ordre signé.

Ce commissaire civil était M. Delachapelle, de qui nous tenons tous ces détails et qui nous en garantit l'exactitude.

M. Delachapelle prit le mandat que lui tendait Ranvier, mais il se permit de faire observer à celui-ci que l'arrestation de Rochefort allait produire dans Paris un effet déplorable. Tout Belleville *descendrait* pour réclamer son écrivain favori. Les bataillons qui se trouvaient aux fortifications déserteraient pour venir délivrer leur idole.

—Bah! qu'est-ce que cela nous fait? répondit Ranvier.... Et puis, on a tort de tant le craindre. Il n'est pas si populaire que cela.

Paschal Grousset entra sur ces entrefaites. On lui fit part des observations du commissaire civil.

—Il a parfaitement raison, dit-il d'une voix mielleuse. Cette arrestation, en ce moment, serait des plus impolitiques. Il ne faut pas exciter les populations contre nous. Donnez-moi le mandat d'amener et laissez-moi faire, je me charge, moi, de vous débarrasser de Rochefort sans que personne crie contre nous, au contraire.

—Faites ce que vous voudrez, murmura Ranvier, qui avait sans doute réfléchi, et il passa la pièce à Grousset.

Celui-ci la prit, fit signe à M. Delachapelle de le suivre et l'emmena dans son cabinet.

Le soir même, d'après les instructions du délégué aux relations extérieures, le commissaire civil se présentait chez Rochefort, qui demeurait alors rue du Faubourg-Montmartre, dans un appartement meublé avec luxe, mais un peu à la diable, c'est-à-dire sans ordre et sans symétrie.

Dès qu'il vit le mandat d'amener que lui présentait M. Delachapelle, le rédacteur en chef du *Mot d'ordre* devint pâle. Il chancela et s'appuya sur un fauteuil.

—Ils vont me fusiller! murmura-t-il.

—Rassurez-vous, lui dit le commissaire, je ne veux pas vous arrêter. Personne ne saura que je suis venu vous voir. Ce soir, vous recevrez un *laissez passer*. Préparez-vous à partir!

Rochefort commença à respirer. Il reprit son sang-froid et se mit à plaisanter la Commune!

—Ils ont donc bien peur de moi! dit-il d'un ton ironique.

Mais, au fond, comme il voyait que les affaires de l'Hôtel-de-Ville commençaient à se gâter, et qu'il était plus guère en sûreté dans Paris, il était fort satisfait de l'ordre qu'on venait de lui transmettre.

De retour à l'Hôtel-de-ville, M. Delachapelle envoya demander à Paschal Grousset, par son secrétaire, M. Bolnay le laissez-passer promis.

—Je vais le faire porter tout de suite, répondit le délégué aux relations extérieures.

Pour plus de sûreté, le commissaire civil alla lui-même trouver Paschal Grousset.

—Vous voyez, je l'envoie, lui dit celui-ci en le voyant entrer.

En effet, il remettait un sauf-conduit à un jeune homme, et lui disait:

—Portez cela de ma part à Rochefort. Dites-lui bien de partir cette nuit par le train indiqué, pour arriver à Meaux à l'heure convenue. Puis, vous irez ensuite où *vous savez*.

Or, quelques jours auparavant, Paschal Grousset avait dit à M. Delachapelle, en lui montrant ce jeune homme:

—C'est un agent de Versailles, je le sais, j'en ai les preuves, et il me l'a avoué lui-même; mais si quelqu'un le faisait arrêter, faites-le sortir, *parce que je m'en sers*.

Il venait de s'en servir, en effet.

Dans la soirée, Rochefort avait son laissez-passer et partait par le train que lui avait désigné Paschal Grousset.

Une heure après, le porteur du sauf-conduit, l'envoyé de M. Thiers, protégé par Paschal Grousset, quittait Paris, retournait à Versailles, et le lendemain, le rédacteur en chef du *Mot d'Ordre* était arrêté à Meaux, par des agents qui avaient été prévenus par le télégraphe de son arrivée...

M. Rochefort connaissait-il le bon tour que lui avait joué Paschal Grousset, son compagnon d'évasion?

JULES DE GASTYNE.

Plusieurs journaux radicaux ayant annoncé que Mme Rattazzi était allée à Kissingen, pour implorer la protection de M. de Bismarck pour l'impératrice et le prince impérial, l'*Etoile belge* publie la rectification que voici:

Monsieur,

Je lis dans un de vos derniers numéros un entrefilet qui me plonge dans un grand étonnement et qui est inexact de tous points. Je n'ai jamais eu l'occasion de mettre des cartes chez S. A. le prince de Bismarck, et ma sœur, Mme Rattazzi, est non pas à Kissingen, mais à Aix-les-Bains, en Savoie, dans ses propriétés, où elle passe l'été généralement, et elle n'a jamais dû aller non plus à Ischl.

Votre correspondant aurait fait une confusion entre Mme Rattazzi, veuve de l'ancien président du conseil des ministres, chef de la gauche italienne, et Mme Minghetti, femme du ministre actuel, dont le gendre est au service de la Prusse, et qui est en effet, installée à Kissengen depuis deux mois. Bien qu'il n'y ait de rapport d'aucun genre entre ma sœur et Mme Laure Minghetti pouvant expliquer un quiproquo, je rétablis les faits une fois pour toutes, relativement à un incident puéril, sans doute, mais mis en circulation évidemment par la malveillance.

Recevez ...

Cette lettre est signée Napoléon-Bonaparte Wyse.

—Voici le texte de la lettre par laquelle M. Loyson a donné sa démission de curé de Genève:

A monsieur le président et à messieurs les membres du conseil d'Etat de la République du canton de Genève.

Genève, 4 août 1874.

Monsieur le président et messieurs,

Attaché du fond de mon cœur à l'Eglise catholique, dans laquelle j'ai été baptisé, dont je désire la réforme, mais non la chute; convaincu de plus par une expérience maintenant suffisamment prolongée que l'esprit qui prévaut dans le mouvement catholique libéral de Genève n'est ni libéral en politique, ni catholique en religion, j'ai l'honneur de vous offrir ma démission des fonctions de curé de la paroisse de Genève.

Agréez, monsieur le président et messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.

HYACINTHE LOYSON, prêtre.

—Le testament d'un homme qui, comme le défunt baron de Rothschild, mort près de Vienne il y a peu de temps, possédait 200 millions de fortune excita une curiosité naturelle. Ce testament n'est pas encore public, mais les détails que donne la *Neues Fremdenblatt* de Vienne prouvent que le testateur a désiré ne pas disséminer sa fortune. Les filles du baron n'ont aucune part dans la succession de leur père. La baronne Alice, qui n'est pas mariée, se contentera de sa fortune personnelle de 1 million 1/2.

C'est le fils aîné du défunt, baron Nathaniel de Rothschild, qui se trouve le mieux partagé; il recueille la part la plus grande dans la succession, ainsi que la propriété de Schillersdorf. Le plus jeune fils, baron Albert, sera le chef de la maison de banque et deviendra copropriétaire, avec son frère Ferdinand, de la terre de Reichenau. La nièce de la fortune du baron défunt restera donc dans la maison de banque, qui sera la propriété des trois frères Nathaniel, Ferdinand et Albert.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne. V. Marzoni président. 94 Canal.

[illegible] 126 Canal.

[illegible] Trust Co. 162 Canal.

[illegible] Co. 24 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES. (CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.

Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.

Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.

Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Gl. Place.

Home Mutual Ins. Co., 73 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.

Eq. Life Assur. Society, of N.-York, 22 Camp.

Ætna Life Ins. Co., of Htd, Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

[illegible] 122 Canal, Nlle-Orléans.

[illegible] Paradis-Polaccare, Paris.

[illegible] Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Marmoustie, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 252 Canal.

J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Lobry, 21 Bourbon.

CHAPELLERIE.

N. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 167 Canal.

Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 148 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILET TE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 31 et 33 Canal, 213/216, 217 V. Levée.

C. Lenard, 162 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montandier, 19, Bourbon.

Mme Rapho, (autrefois Maitre,) 39, Bourbon.

C. N. Delome, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 141 Canal.

PENSION.

E. Holstre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Roes, 121 & 122, Vieille-Levée.

L. Médal, 84 Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Laforrenderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zeb, coin Carondelet et Canal.

F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.

M. Elie, 141 et 143 Canal.

F. Charpaux, 2 Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chappelet, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charlesville, 56 St Charles.

J. Saget, 2 Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Laimeths, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.

St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.

Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alaban, 61 Conti.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Pilman, 48 Espagne, 3me District, Aussi, 99 rue Royale près Conti.

UNE BOITE

Donne une guérison parfaite

DE

LA FIÈVRE EN FRISSON.

Un préservatif infaillible

DE LA

FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

Les PILULES du Dr. BELLAMY.

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien pendant qu'après l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frisson, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE—ce qui ôte absolument tout danger à une résidence dans les districts les plus infectés.

2. La pilule "Bellamy" est également un remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOIDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.

3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir, tentez un dernier effort: procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.

Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Instituts d'Elocution de New York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime ainsi:

"Il y a dix ans, pendant un séjour au New Jersey, j'eus une violente fièvre en frisson. Le frisson me prenait régulièrement à dix heures; il durait près de deux heures et était suivi d'une fièvre brûlante qui durait plus de cinq heures; aucun remède ne pouvait la couper. Je devins si faible que je pouvais à peine traverser la chambre ou monter un escalier en moins de dix minutes. L'existence m'était un fardeau; toute nourriture me répugnait—et l'eau même avait pour moi le goût de la couperose. Je n'avais de sommeil réparateur ni le jour ni la nuit; les médicaments que les médecins avaient prescrits ne me procuraient aucun soulagement et je m'approchais rapidement de la tombe. Un jour, une dame m'engagea à acheter une boîte de pilules Bellamy; je pris trois de ces pilules à midi et trois le soir. Après deux doses je me sentis mieux, et le soir de ce jour-là, pour la première fois depuis trois mois, je dormis pendant huit heures. Le lendemain matin je me sentis beaucoup mieux et pris trois pilules de plus. Vers dix heures, je me préparai et attendis mon frisson de tous les jours, mais à une grande joie, il ne vint pas. A une heure, après un copieux repas, j'avalai trois pilules et le soir, trois de plus. Le lendemain matin, après une nuit délicieuse, je me levai à sept heures, parfaitement bien et quoique encore très faible, je pus jouir de ma nourriture; toute nourriture et toute boisson me semblaient agréables. Au bout de sept jours j'étais assez fort pour faire quatre milles; j'étais radicalement guéri. Il s'est écoulé dix ans depuis lors et je n'ai jamais eu un autre accès de fièvre en frisson.

"P. LAWRENCE,

"AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW-YORK
"3 East 14th Street."

Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'exige aucun paiement; le malade paiera ou ne paiera pas. On ne lui demande qu'un certificat de guérison.

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.

PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE,
23 Dey Street, New-York.

16 juil—1an—t. 1. j.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.

[illegible]

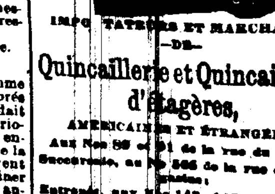

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'Etagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,

Aux Nos 88 et 91 de la rue du Camp,

Succursale, au No 566 de la rue des Magasins;

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers, MACHINES et outils de forblantiers.

ARTICLES CREUX, en fonte, en fer-blanc et émaillé.

FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en fer-blanc brillant et vernis à laque.

FOURNEAUX, tables, élevés, de Warren, pour boîte [illegible]

[illegible] Charter Oak [illegible]

Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui [illegible] articles.

22 nov—1 an—3m

MAISON ETABLIE EN 1856.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

—ET DE—

MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

Le plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing.

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Plancher.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'installation de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

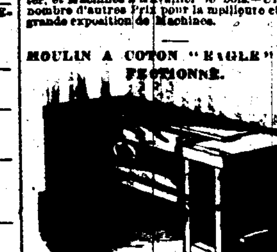

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins fournissent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; —ce serait qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre. ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars à la grande Exposition de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de 40 scies	$210	Moulins de 65 scies	$325
" 45 "	225	" 70 "	350
" 50 "	250	" 75 "	375
" 55 "	275	" 80 "	400
" 60 "	300		

Tous ordres doivent être adressés à

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE

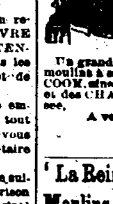

VICTOR ET Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par

W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles,
Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud"

Moulins à Maïs

—ET A—

FARINE

DE

STRAUB.

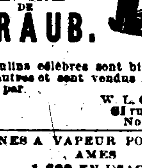

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING,
61 rue St Charles,
Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES
1,600 EN USAGE.

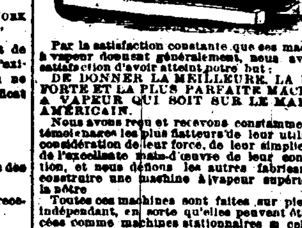

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but:

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piedestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle-Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

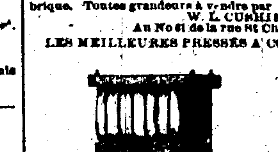

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles.

LES MEILLEURES PRESSES A COTON,

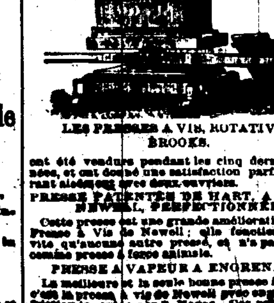

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Hayes. Ces presses ont été employées pendant les dix années passées par quelques-uns de nos plus grands Planteurs et peuvent presser 80 balles par jour. Une de ces presses peut être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Stedman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,

No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

Frédéric Sahuqué,

Dentiste de la Faculté de Paris.

CONFECTIONNE des dentiers en caoutchouc et autres, et fait toute espèce d'opération de son art, à des prix exceptionnellement modérés.

S'adresser rue Amour No [illegible], entre Urich et Français.

Il n'y a pas de vilaines bouches avec de belles dents.

Dr EUGENE E. BOUCHON, Encoignure Bienville et Royale.

A l'honneur d'informer ses bons amis et le public en général qu'il a transporté son office et domicile, à l'encoignure Royale et Bienville, qu'à comme pendant de longues années le Dr. Dupuy [illegible], il espère que ceux qui ont connu et apprécié son père, voudront bien lui continuer la même bienveillance. Il se recommande, d'ailleurs, d'un diplôme qu'il possède depuis trois ans qu'il exerce.

27 juin—3 mois

Grande amélioration dans l'art de Dentiste

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal.

A l'honneur de faire savoir à ses clients et au public qu'il a un nouveau procédé, pour poser les dents artificielles avec une succion nouvelle. Ce procédé empêche les râteliers de vaciller dans la bouche en les retenant solidement au palais, et peut facilement être appliqué aux vieux râteliers qui remuent dans la bouche et en poser les dents à volonté.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitreux oxide gaz.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

11 avril—

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs Artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un comité d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
L. BRETON.

11 juin—1an

F. SUARES .... M. SUARES

La Flor de los Tabacos.

Dépôt de Cigares de

F. SUARES & Bro.

FABRICANTS DE CIGARES FINS,

89 ....Rue Gravier.........89

Entre Magazine et Tchoupitoulas.

Promptement exécution des commandes.

1er juillet—3m

MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Amer Condurango pour le foie; du tonique à la Salsepareille, du Baume Plant, &c.; agents pour la vente du Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Babcock.—Bureau et dépôt No. 1 de la rue des Magasins, coin Canal.

19 avril—1an.

BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS,

12 .... RUE CARONDELET 12

Achètent et vendent:

BONDS, ACTIONS, GAGES,

Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques.

26 juil—1an

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour.

A la Renommée des Sirops.

73 .... Decatur 73

NOUVELLE-ORLEANS.

Grande réduction de prix. Sirop au jus de fruits garantis.

GROSEILLE,
FRAMBOISE,
FRAISE,
LIMON,
ORGEAT,
VANILLE,
ANANAS,
SALSEPAREILLE,

VINAIGRES FRAMBOISÉS, ETC., ETC.

11 mai, 4m—3 P.S.

Banque d'Epargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL.

No. 23 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts répétés à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 25 cents et au-dessus et alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

1er mars—1 an

CHERRY PECTORAL

D'AYER,

Pour les Maux de Gorge et les Affections Pulmonaires — tels que la Toux, le Rhume, la Coqueluche, les Bronchites, l'Asthme et la Consomption.

Parmi les grandes découvertes de la science moderne, il y en a peu qui aient pour l'humanité une valeur plus réelle que ce remède pour les maux de gorge et des affections pulmonaires. De nombreuses expériences, dans ce pays et dans d'autres, en ont démontré l'efficacité. Le témoignage de nos meilleurs citoyens de toutes les classes établit le fait que le Cherry Pectoral guérit, mieux qu'aucun autre médicament, tous les maux de la gorge et des poumons. Les affections pulmonaires les plus dangereuses cèdent à sa puissance et, dans des cas de Consomption, les cures qui lui sont dues et que le public connaît, sont tellement remarquables, qu'elles paraissent incroyables si elles n'étaient prouvées d'une manière irréfutable. C'est une protection sur laquelle le peuple compte en toute sûreté. En guérissant la Toux—les avant-coureurs de maladies plus graves—le Cherry Pectoral sauve des existences sans nombre et des souffrances dont on ne saurait avoir une idée. Les moins crédules sont convaincus de ses vertus. Chaque famille devrait l'avoir chez elle comme une sauvegarde contre les premiers symptômes des affections pulmonaires—symptômes qui passent inaperçus, qu'on pourrait combattre avec succès si l'on s'y prenait à temps mais qui, si on les néglige, deviennent incurables. Les poumons délicats ont besoin de cette protection; il est imprudent de la leur refuser. Le Cherry Pectoral est précieux pour les enfants atteints de maux de gorge ou de maux d'estomac, car lorsqu'on y a recours à temps, des milliers de pauvres petits êtres sont arrachés à la tombe et rendus à l'amour de leurs parents. Il agit rapidement et sûrement dans les cas de rhumes ordinaires et donne un sommeil paisible si nécessaire à la santé. Quel est celui qui voudra souffrir de l'Influence et de Bronchite quand il sait que la guérison est si facile?

Le Cherry Pectoral est le fruit de profondes recherches, de longues études chimiques et on n'a rien négligé pour la rendre parfaite. Ses vertus ne forment l'objet d'aucun doute; le passé répond de l'avenir.

PRÉPARÉ PAR

LE DR. J. C. AYER & CO.,
A LOWELL, MASS.

Et en vente chez tous les Pharmaciens.

27 nov.—1 m

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN

—DE—

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie, et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM

POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps, trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.

11 sept—1 an.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Enregistreur des votants de l'Etat.

Nouvelle-Orléans, 12 Août 1874.

Conformément à une loi de l'Assemblée Générale de la Louisiane, approuvée le 24 juillet 1874 et intitulée "Acte pour pourvoir à la révision et à la vérification des votants enregistrés de l'Etat, etc.," avis est donné que les bureaux d'enregistrement dans chaque paroisse de l'Etat et de chaque ward de la Ville de la Nouvelle-Orléans seront ouverts pour l'enregistrement des votants le LUNDI, 31 AOUT 1874, et resteront ouverts (les dimanches et les jours fériés exceptés) jusqu'au VENDREDI, 31 OCTOBRE 1874, à l'effet d'inscrire tous les votants de la Louisiane ayant le droit de voter.

La loi exige que les bureaux soient ouverts de sept heures du matin à une heure de l'après-midi, et de deux à sept heures du soir.

Tous ceux qui désirent voter à l'élection générale du 3 novembre 1874 doivent se faire inscrire de nouveau, car la loi défend à l'électeur de voter en se fondant sur un certificat d'enregistrement émis avant l'année 1874.

THOMAS LYNNE,

14août—30 Enregistreur des votants de l'Etat.

Assessements de Ville.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

DÉPARTEMENT DES ASSESSEMENTS,

Hôtel de Ville, Salle 15, Nlle-Orléans, Lne., 15 août 1874.

Conformément à la section sept de l'Ordonnance de la ville No 71, série d'administration, avis est donné que l'assessment sur les immeubles et les meubles, dans les limites de la ville, pour l'année 1875 est achevé; que les tableaux seront exposés, pour inspection et rectifications, aux bureaux du département des Assessements, salle 15 à l'Hôtel de Ville, tous les jours (les dimanches exceptés) de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pendant les trente jours qui suivront la présente date. Toutes les plaintes relativement aux assessements seront prises en considération pendant les dits trente jours.

Avis est donné aux contribuables de s'occuper de leurs assessements en personne, car aucun avis ne sera donné aux personnes ne prendront aucune rectification que sur la demande de rectification d'assessement, à moins que la demande ne soit faite par le propriétaire ou personne ou par agent légalement autorisé. Cet ordre sera strictement observé.

E. F. STURCKEN,
15août—1m Administrateur.

Avis aux contribuables.

Bureaux du Board d'Assesseurs de l'Etat, 19 rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 1er Août 1874.

AVIS est donné aux contribuables de la ville de la Nlle-Orléans que les assessements de l'Etat pour l'année 1874 sont achevés et que les tableaux en seront exposés, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, jusqu'au 31 août 1874, afin que les erreurs puissent être rectifiées.

WILLIAM H. DECKER,
Président du Board d'Assesseurs d'Etat.

N. B.—Les contribuables sont priés d'apporter leurs reçus de l'année dernière ou une description de leur propriété, en indiquant le district et le Ilot.

WILLIAM H. DECKER.

1août—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle "du Home."—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1874.—Avis est donné aux porteurs de scrip de cette Compagnie que, conformément à une résolution adoptée précédemment, des certificats d'actions au lieu de scrip ont été émis et leur seront délivrés dès qu'ils auront fait abandon de leurs certificats de scrip.

CHARLES LE SASSIER,
2 juil.—1m Secrétaire.

AVIS.

LES personnes autres que les deposants, ayant des réclamations contre le FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires No 1507 avenue Pennsylvania, Washington, District de Columbia.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreur, preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est donc de leur intérêt de présenter le plus tôt possible, aux succursales de leur localité, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWELL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.

3août—1m

Changement de Domicile.

L'ANCIENNE maison A. Périer a transféré son magasin de PIANOS du No. 26, rue Royale, aux Nos 210 et 211, de la même rue. Mme Périer profite de cette occasion pour annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle a toujours en main et à vendre des PIANOS Pleyel, Thibout et Wolfer et des HARMONIUMS de Debain, de Paris. Elle loue aussi des pianos de seconde main et fait exécuter les réparations aux prix les plus modérés.

21 juillet—1m.Ma.J.D.

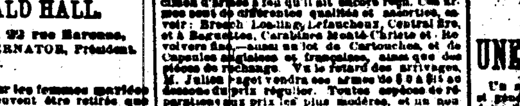

Avis aux amateurs de chasse.

Mr. JULIEN SAGET prévient le public et messieurs les chasseurs, qu'il vient de recevoir de sa manufacture le plus beau choix d'armes à feu qu'il ait encore reçu. Ce sont de différentes qualités et assorties, voir: Breech Loading, Lefaucheux, Central fire, et Bagnettes, Carabines Monte-Christo et Revolvers fins,—aussi un lot de Cartouches, et de Capsules anglaises et françaises, ainsi que des pièces de rechange. Vu le retard des arrivages, M. Julien Saget vendra ses armes de 5 à 8 et Bienne du prix régulier. Toutes espèces de réparations aux prix les plus modérés, et un nouveau fusil se chargeant de 3 manières différentes.

25 mai—3 mois

A. Billet & Co.,

FONT savoir au public qu'ils ACHÈTENT DES MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 25 de la rue St-Louis, que de les vendre à l'encan. M. Miramon se charge également des déménagements ainsi que de la réparation et de l'emballage des meubles. Matelas à ressorts faits sur commande à $25.

25 avril—1an

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

AUGUSTE COUTURIE,

9 - - - - Rue St.-Louis - - - - 9

Seul Agent pour la vente des

Champagne Cha. Heidsieck & Co.,

Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,

Genièvre de Heutman & Co., Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1860, 1855 et S. O. P.

Vins Rouges de Ladon, St-Yivier et St-Sauveur.

14 fév—6m

BALSAMIQUE des PYRENEES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 71 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.

[illegible] oct—1an [illegible]

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

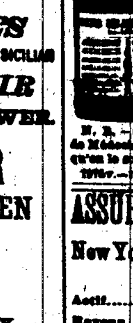

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Le Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19fév.—1a

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

(ETABLI EN 1845.)

Actif $25,000,000

Revenu Annuel au delà de 8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Les dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi, des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et permanente, en véritable cent net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44 .... RUE CARONDELET 44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,000,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, et s'élevant à $1,[illegible].

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
R. F. Micou,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Ft. Wintz,
Chas. Cavaroc,	R. O. Nelson,
L. E. Colo,	Paul Tulane,
Geo. Pearson,	Ft. Camerden,
T. J. Semmes,	J. H. Lapwigne,
J. W. Walton,	Wm. S. Pike,
R. Kane,	Wm. B. Schmidt,
S. Bourdaines,	A. Chiapella,
P. M. Sampson,	J. A. Baille,

MEDECINS-EXAMINATEURS

D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D.
Chs. Turpin, M. D.

A. ROCHEREAU & CO.,

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES S. DUGARON. Mme ADELE REPT, en commandite. PIERRE CHARTES. ERNEST MESLIN.

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS

IMPORTERS

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

5 SOUTH WILLIAM ST., New York.

16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

21 août—1an

LOTERIES.

PLAN D'ÉTÉ

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE,

A NUMERO SIMPLE.

Trois Gros Lots de $10,000 chacun.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le [illegible] 1868.)

CLASSE [illegible].

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, [illegible] 1874.

PLAN.

10,000 Billets.......Billets seulement $10

[illegible]

1 lot de	[illegible]	$10,000
1 lot de	[illegible]	10,000
1 lot de	[illegible]	10,000
20 lots de	[illegible]	10,000
100 lots	[illegible]	10,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $[illegible] chaque pour les neuf unités de la même dizaine de numéro tirant le lot de $10,000	$1,800
9 approximations de $[illegible] pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 second	1,800
9 approximations de $[illegible] pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 troisième	1,800

[illegible] lots s'élevant à .... $[illegible]

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1268 gagne le premier prix de $10,000, les billets Nos. 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1267, 1268, 1269 et 1260 auront droit à $[illegible] chacun. Si le billet No [illegible] gagne le second prix de $10,000, les billets Nos [illegible] auront droit à $[illegible] chacun. Si le billet No [illegible] gagne le troisième prix de $10,000, les billets Nos [illegible] auront droit à $[illegible] chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50; Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY

Lock-box 692, P. O.

Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste en lettres enregistrées vos lettres.

[illegible]—1an

AJOURNEMENT

Cinquième et dernier Concert

AU PROFIT

—DE LA—

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY.

POUR FIXE ET Tirage complet pour le 30 NOVEMBRE 1874.

DERNIERE CHANCE

Pour avoir

UNE FORTUNE AISÉMENT!

Un ajournement du Cinquième Concert étant devenu nécessaire [illegible] dans l'intérêt de ceux qui tiennent des billets [illegible] du tirage fixé au 31 juillet, mais un jugement qu'un ajournement était préférable à un tirage partiel. Qu'on se souvienne que

LE CINQUIÈME

CONCERT TOMBOLA

SERA LE DERNIER EN VERTU DE CETTE CHARTE ET PAR LA DIRECTION ACTUELLE; qu'il aura lieu positivement le

Lundi, 30 Novembre.

20,000 LOTS REPRÉSENTANT

$2,500,000

seront distribués parmi les détenteurs de billets.

LISTE DES LOTS.

Un grand lot comptant	$250,000
Un grand lot comptant	100,000
Un grand lot comptant	75,000
Un grand lot comptant	50,000
Un grand lot comptant	25,000
[illegible] lots comptant, de [illegible] chaque	[illegible]

Grand Total 20,000 lots, le tout comptant, 2,500,000

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	$50
Demi	25
Dixième ou chaque Coupon	5
11 Billets entiers pour	500
22½ Billets et demi pour	1,000

S'adresser, pour des billets, au bureau ou aux agents locaux.

Commissions libérales aux bons agents.

Envoi, sur demande, de circulaires donnant tous les détails.

THO. E. BRAMLETTE,
Agent et Directeur,

Edifice de la Bibliothèque Publique, Louisville Ky.

[illegible] août—6m MAV

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNE,

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865,

SUCCURSALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

No 182, Rue du Canal,

[illegible]

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir les dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BAGAS, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 3 janv 74—1 an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

DIRECTEURS:

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Genecrès,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Reçoit des dépôts sur les dépôts.

[illegible] GENNERS, Président.

CHAS. KILSHAW, Trésorier. [illegible]

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 121 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif $710,484 00

A. EIMER BADER, Président.
CH. ENGSTFELD, Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

[illegible]

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMBE, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Bâton-Rouge Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître de poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

Geo. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville pour la paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. BRONNET, à Lecompte, paroisse des Rapides.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste à Plaquemine, paroisse Iberville.

J. MILLET, à Vacherie, paroisse Ste-Marie.

ANDRÉ GRADENIGO, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Paul-[illegible]

A. DUBIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONDOULIN, Franco-[illegible]

P. F. BERREAU, à la Pointe-Chrétien.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemine (Iberville).

R. ROYER, Marksville (Avoyelles).

E. BIOULET, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jennings (Calcasieu).

WM. HUDSON, à [illegible].

EDGAR DELERY, Bale St-Louis, (Miss.

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame Francis Winkler vs. la dame Anna Scherer, tutrice.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-six de septembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, des Ursulines, Bourgogne et de l'Hôpital, désigné par le No. 2, d'après un plan dressé par G. DePouilly, architecte, le 7 de novembre 1832, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente-deux pieds, neuf pouces de face à la rue des Remparts, sur quatre vingt pieds, deux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'il appert de l'acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 16 février 1853, portant vente de la dite propriété par Séraphin Deaubar à Joseph Scherer.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
29 août—25 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Louis Pix vs. la Dame Marie Charlotte Brown et al.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI, vingt trois (23) de septembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Public, les rues Marigny, de la Victoire et des Champs-Elysées, et désigné suivant plan dressé par F. N. Tourné arpenteur, le 13 mai 1854 et déposé sous le No 3 en l'étude de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, encore [illegible] vingt-trois pieds onze pouces quatre lignes de face du dit Chemin Public, sur une profondeur, vingt-neuf pieds deux pouces et deux lignes sur [illegible] avec l'usage en commun d'une allée d'une largeur [illegible] derrière le dit terrain ont [illegible] à la rue Marigny.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 21 mai 1866, portant vente de la dite propriété par A. A. Gaudin à dite John Louis.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans.

Jean Arnaud vs. Nicolas Doyen.

SIXIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 14 septembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Tremé, désigné par le No. 290, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Galvez, [illegible] et Roman [illegible] un plan dressé par [illegible], arpenteur, daté du [illegible] et déposé en l'étude de H. [illegible], notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame Barbara Lotten et son époux, vs. Pauline Giraud, épouse de Raphaël Domingues et son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, — No [illegible]. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, cinq de septembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Trois (3) dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Roman, Dumaine et St. Philippe, suivant plan dressé par J. Kothman, arpenteur, et déposé en l'étude de H. G. Cornu, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits privilèges, etc.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de J. M. [illegible], suivant acte au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance du Peuple

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 Juin 1874.

[illegible — tableau de chiffres: primes sur risques d'incendie, de rivières, de mer; total des primes; primes non expirées; montant net des primes reçues; pertes payées; réductions; réassurances; taxes; loyer; impressions, annonces, fournitures de bureau; dépenses; réservé pour les risques non expirés; bénéfices net; actif de la compagnie: billets de capital, primes en voie de recouvrement, actions de banques, propriétés foncières, billets garantis, billets garantis par hypothèque, billets à recevoir, meubles et installations du bureau, en caisse; total de l'actif]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

Signé devant moi [illegible] 1874.

[illegible] DESMOCOURT, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1874.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé est déclaré et porté au crédit des billets d'actions (stock notes), également qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du dixième jour du mois d'août 1874.

DIRECTEURS:

E M Davis	Jos David
A Socola	H Barrin
J Mioni	David Hughes
Ernest Fragus	S J Reiss
N A Lianides	H Sancho
E Saloy	H Mansel
J Gambola	B Dussourie
P K Gourdain	S Cambon
V Bonsalere	J Normanca
J B Schiff	P Tenfield
A Baker	M Bouscatol

[illegible]

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Année expirée le 31 juillet 1874.

[illegible — tableau de chiffres: montant reçu; montant payé, intérêts et dividendes; passif; actif]

L. A. [illegible], Trésorier.

T. H. HARRIS, Président.

3 août et [illegible].

VENTES A L'ENCAN.

VINCENT & CO.

Habillements et Magasin de messieurs.

PAR VINCENT & CO.—E. VINCENT, encanteur.—Aux Nos. 53 et 61 de la rue de la Douane—SAMEDI, 29 août 1874, à 10 heures, il sera vendu un assortiment complet d'habillements d'automne et de magasin de messieurs.

28 août.

PAR W. W. McCULLOUGH.

Encan.

PAR W. W. McCULLOUGH, encanteur. Bureau No 22 de la rue du Camp.—Il sera vendu, SAMEDI, 29 août, à 10 heures du matin, la magnifique goélette "Ulma," de 9.00 tonneaux. La belle goélette "Rebecca Funk," de 5 09/100 tonneaux.—

Le magnifique sloop "Express" d'environ quatre tonneaux; actuellement à la tête du Vieux Bassin—le tout en bon état et prêt pour service.

Conditions—La moitié comptant; le reste en un billet à 6 mois.

[illegible]

Consulat de France.

AVIS: MESSIEURS—AOUT 1874.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

B	M
Barthel Louis des Anges (dit...)	Meurs (Vve Mme) née Bernard
Bisdiaires Jean	Millaudon H C
Bolivio Pierre	Millaudon (Mme) née Philippe
Brunet Jean Pierre	Moriéane Casimir
Barthol Jean-Jacques	N
C	North (Mme) Hélène
Caure Auguste	O
Carré (boucher)	Onfelet (Mme) Marie
Clan de Jean-Baptiste (Paton)	P
Charbonnier Jules (cordonnier)	Paturean Pierre
D	Paturean Abel
Défès Sébastien	Paturean femme Sanhou
Derneli François	Perret André
Durand E. Henri	Plantren Pierre Félix
Dunque Bertrand	Ponsan Dominique
E	Prevot Nicolas Pierre
Estebenet Jean	Pied (Mme Vve) née Veneau
F	Puillon (Mme Vve)
Fontaine Joseph	S
Fourcade Elie Pierre	Sabouland Eugène
Fourquet Jean Edouard	Sibille Louis
G	Sombron (les époux)
Girard Agathe (Mlle)	T
Godin J A L	Taylor (les époux)
H	Trichet François Julien
Hélio Jean	Tujarno (Mme Vve) née Vigne
Huget Pierre	Tournays Napoléon (Mme Vve)
J	V
Jonchaux Simon	Verrée Dominique
Joanna Armand	Verneret (Mlle) Marie
L	Vaugé (Mme Vve) née Vinad
Lepage Edouard (marin)	Vincent Victor
Laval Jean Baptiste	
Lompéo Dominique	

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi sur le Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

3 août.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DES—

Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu		$[illegible]
Sur risques de mer		[illegible]
Sur risques de rivières		[illegible]
Total des primes		$[illegible]
En moins—primes non expirées		[illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874		[illegible]

[illegible — pertes payées, taxes, dépenses, réassurances, réservé pour pertes non réglées, bénéfices]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

[illegible — propriétés foncières, bonds de la ville, actions de banques et de chemins de fer, billets garantis par hypothèque, billets garantis, effets à recevoir, primes en voie de recouvrement, bonds de l'Etat, actions d'assurance, actions du Vallette Dry Dock Comp., actions du Levee Steam Cotton Press, actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company, bonds hypothécaires du Turners Association, bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall, en caisse]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 8 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, Au No 109 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—

P. Maspero,	M. Puig,
B. A. Chalfraix,	D. Mc Conrd,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Reiff,
H. W. Smith,	Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.	

3 juin—

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSTFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

[illegible — primes reçues; pertes par incendie sur mer et rivières payées; réassurances, ristournes, rebates, dépenses, etc.; total de l'actif]

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
E. A. Baumgarten,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
dén,	F. F. Del Bondio,	C. E. Miller,
Isaac Scherck,	H. Mainz,	S. L. Nashtz,
J. H. Schwarz,	Chas. Engstfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
E. Wettermann,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wilderness		

The People's Insurance Company

OF NEW ORLEANS,

Bureaux: rue Ste-Pierre No 5 (Ancien Pontalba).

Assure contre les Risques de Feu, Rivière Marine.

E. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance:

A. Socola, Jos. Mioni,
N. A. Lianides, Ernest Fragus,
E. Saloy.

Directeurs:

[illegible]

Taxes Spéciales du Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 20 DECEMBRE 1872, requiert que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, doive se procurer et de placer en évidence une estampe dénotant le payement de la dite taxe spéciale pour l'année taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

[illegible — liste des taxes: rectificateurs, débitants de liqueurs en détail, débitants de liqueurs en gros, débitants de liqueurs de malt, débitants de tabac en feuilles, fabricants d'alambics, fabricants de tabac, colporteurs, brasseurs de bière, etc.]

Toute personne à qui est adjugée à la taxe, qui néglige de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de commerce dans le premier District de la Louisiane, sujettes à la taxe, désirant des estampes spéciales, devront s'adresser à S. A. STOCKDALE, collecteur du Revenu Interne, chambre No. 3, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'estampe ou les estampes de la taxe spéciale qui leur sont nécessaires, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS,
Commissaire du Revenu Interne.

3 avril—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Succession de Jean Charles Marie Féré.

Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans. No 37,391.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 29 août 1874, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans:

UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Rochebleve et Dorgenois, ("dans la partie qui se rapproche le plus de la rue Dorgenois, de terrain désigné par le No 143 sur un plan dressé par C. D. de Armas, le 17 avril 1821 et déposé à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public de cette ville. Le dit terrain a 25 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 97 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur, il est borné, du côté de la rue Rochebleve, par l'autre partie du dit terrain No 143, de l'autre côté, par le terrain No. 144, et 25 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente, y compris toutes les taxes de l'année 1874, dues en 1875, par devant A. K. Rivaux notaire public, aux frais de l'acquéreur.

28 août—14

Jolie petite maison rue Moralès, près des Champs-Elysées, No. 490.

PAR S. GUINAULT, Encanteur. — Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 29 août 1874 il sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale.

UN lot de terre mesurant 31 pieds, 11 pouces 4 lignes de face à la rue Moralès sur 131 pieds, 11 pouces, 2 lignes de profondeur, entre Champs Elysées et Français. Ensemble une maison de trois chambres, dont une dans la mansarde, corridor d'entrée, galerie derrière et devant, cuisine double avec galerie, hangars, citerne, latrines, puits, etc., etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable en un crédit d'un an ou au un billet portant 8 % d'intérêt de date et d'hypothèque.

Acte de vente par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes de 1874 payables en 1875 et le dessèchement dû en sus du prix de vente.

L'acheteur se soumettra aux clauses prohibées d'usage.

27 août

SUCCESSION D'ARMAND DUPRÉ.

M. Modeste Dupré contre N. Bienvenu, tuteur, et al., pour un partage.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans. No. 34,044.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville, SAMEDI, 29 août 1874, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 14 juillet 1874, et en vertu d'un jugement rendu dans la même Cour, le 15 juillet 1874:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Rempart, [illegible] et Esplanade. Le dit terrain a, au pied français, 27 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de [illegible] pieds, entre lignes parallèles. Ensemble la maison double No 230, ayant le plus parfait plan de chambres dont deux sont dans la mansarde avec étage, ayant cinq chambres, office et chambre à étage, lieux d'aisance doubles, le tout couvert en ardoises, cour, jardin entre la maison et la cuisine, arrière-cour, cave, water-works, le tout d'visé en deux corps de logis et loué au particulier. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, le reste en un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque, huit pour cent d'intérêt l'an de la date et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les billets devront être divisés en coupons, au gré des parties intéressées; l'acte de la vente devra contenir la clause de non aliénation, de sorte que les billets ne pourront être payés que [illegible] ou [illegible] à payer par l'acquéreur en cas de procès pour recouvrer le montant des billets et les clauses d'assurance habituelles. Les taxes sur l'assessment de 1874 payables en 1875, devront être payées par l'acquéreur qui payera également la prime pour la reconduction de l'assurance.

L'acte de vente par devant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

25 août—

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LIM.

Au No. 129 de la rue du Canal.

Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

[illegible — primes d'incendie; primes de rivières; total des primes; en moins—primes non expirées; montant net des primes; à déduire: pertes par les incendies—payées; dépenses générales, moins provisions, pertes et intérêts; montant réservé pour pertes non réglées]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

[illegible — prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées; propriétés foncières appartenant à la compagnie; prêt garanti par des actions; actions appartenant à la compagnie; bons des Etats-Unis; effets à recevoir; effets à vue, billets sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt; intérêts; primes en voie de recouvrement; effets à recouvrer pour primes; dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier; mobilier du bureau, coffre-fort, bureaux, timbres d'agence; capital souscrit non encore réglé]

PASSIF.

Capital, 4,188 3-5 actions, de $100, souscrites à $75 l'action.

[illegible — montant réservé pour parer aux risques non expirés; primes non expirées; montant réservé pour pertes non réglées; intérêts non payés]

L'Etat qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, par devant moi, le 3 janvier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public, Au No. 21 de la rue Carondelet.

[illegible]

Germania Insurance Company

Bureau, No 134 rue Commune.

NOUVELLE-ORLEANS.

ETABLIE EN 1866.

Capital payé .... $[illegible]

Assurances contre les risques de feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO .... Président.
H. RUERRIER .... Vice-Président.
EMIL MAIKER .... Premier Secrétaire.
H. E. MARBURG .... Second Secrétaire.
E. BERGER .... Inspecteur.

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Lecassier & Binder)

A. H. Braughn (maison Braughn, Buck & Binder, agents)

P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)

R. Greisinger, (maison Claiden & Co.)

W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)

G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)

L. Reder, (maison L. Reder & Co.)

Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)

H. Suberbier, (maison Schneider & Zuberbier)

F. M. Seigler, (maison Schmidt & Seigler)

J. Armbruster,	J. Kehn,
Adam Geissner,	Louis Grunewald,
Jacob Hassinger,	R. F. Klumpp,
Hy. Oertling,	H. Schalz,
Thomas Sobers,	R. F. Theurer,
P. Thermillion,	J. J. Wockerling,
J. Voelkel,	Fred. Del Bondio.

7 mars—1an

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope"

DE LA NLLE-ORLEANS,

Bureau No. [illegible] rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.

[illegible — sur les risques d'incendie, sur les risques maritimes, sur les risques de rivières; pertes payées durant la même période; moins; taxes; réassurances; loyer; primes ristournées; profits et pertes, dépenses, intérêts ou autres; réservés pour les risques non expirés; actif de la compagnie: prêts garantis par premières hypothèques; prêts sur gages; effets pour prêts à courte échéance; actions de banque et autres actions; primes en voie de perception; en banque]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi [illegible] 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public,
No. 109, rue Gravier.

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, [illegible]

LE CONSEIL des Directeurs [illegible] de cette Banque [illegible]

A. SOCOLA,	JOS. DAVID,
F. JAUNGUER,	G. W. DUNBAR,
M. BERWIN,	J. J. REISS,
N. A. LIANIDES,	J. E. COURTAIN,

E. M. DAVIS, Président.
NUMA LANDRY, Caissier.